

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 26 novembre 2020

Date de la convocation
20.11.2020

Date d'affichage
20.11.2020

L'an deux mille vingt, le 26 novembre à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme  
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE  
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER  
Marie, M. CONVERSY Eric, M. BOUVET Jérémie, M. SERAPHIN Gilles, Mme  
REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-  
DENARIE Karine.

A été nommé secrétaire de séance : M. Gilles SERAPHIN

#### Délibération n° 2020.120

Objet de la délibération

ATTRIBUTION DES LOTS N°1 A 3 – VIABILITE HIVERNALE

Monsieur le Maire présente :

VU la délibération n°2020-34 en date du 05/06/2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé, par délégation, Monsieur le Maire, à prendre, dans la limite de 75 000 € (HT), toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Le présent marché a fait l'objet de l'allotissement suivant :

Lot 1 : Voie Communale n°8 (Route du Mas Devant) + Parking des Esserts

Lot 2 : Station des Esserts + Les Ravines+ Les Perrières + Mindion

Lot 3 : Parking des Esserts

Options :

- 1<sup>ère</sup> option : → salage ou gravillonnage

- 2<sup>ème</sup> option : → du Carrefour du Verney jusqu'à la chapelle uniquement pour le lot n° 1

La période de consultation a échu le mardi 10 novembre 2020 à 12 heures avec 4 candidatures enregistrées.

Pour le lot n° 1 : SARL TRONCHET TP – DEFFAYET BOIS ENVIRONNEMENT

Pour le lot n°2 : SARL GANIVET Philippe - DECREMPS BTP

Pour le lot n° 3 : SARL TRONCHET TP - DECREMPS BTP

L'examen de leurs candidatures n'ayant révélées aucune anomalie, il convient de statuer sur leurs offres qui sont annexées à la présente délibération.

Vu l'avis de la Commission Travaux en date du 14/11/2020,

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- D'ATTRIBUER les lots n° 1 à 3 aux entreprises suivantes :
  - Lot n°1 : SARL TRONCHET TP
  - Lot n°2 : SARL GANIVET Philippe
  - Lot n°3 : SARL TRONCHET TP
- DE DONNER tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer et effectuer toutes formalités utiles à ce présent dossier.
- D'IMPUTER les sommes au budget du chapitre correspondant.

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A LA MAJORITE par 14 VOIX POUR et 1 ABSTENTION de MME STEPHANIE BOSSE-BRISCHOUX**

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,



Le Maire

*Simon Beerens-Bettex*  
Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :